



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le maintien de l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants et leurs familles sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 219.

M. ALTEMEYER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 219 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*.

Il s'élève un débat.

M. ALTEMEYER intervient.

MM. SMITH et ALLUM, M. le *ministre* SCHULER ainsi que MM. LINDSEY, JOHNSON, MALOWAY, GERRARD et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SCHULER ainsi que MM. LINDSEY, JOHNSON et GERRARD interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} MARCELINO (Logan) présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Protection du programme Candidats du Manitoba

Attendu :

que le programme Candidats du Manitoba est l'un des programmes de parrainage des nouveaux arrivants ayant le plus de succès au Canada et qu'il bénéficie de l'appui de nombreux groupes représentant le milieu des affaires, dont la Chambre de commerce du Manitoba, de même que des chefs de file des milieux syndical et communautaire;

que les candidats du Manitoba contribuent à la croissance de la province puisqu'ils permettent de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et d'enrichir le tissu socioculturel;

que, par le passé, le programme Candidats du Manitoba a mis l'accent sur les demandeurs qualifiés ayant des liens forts avec le Manitoba, soit des liens familiaux, des liens établis lors d'une expérience de travail ou d'éducation préalable et d'autres liens sociaux;

qu'autrefois ce programme faisait en sorte que les candidats soient entourés par la collectivité qui leur offrait des services d'aide à l'établissement et les encourageait à demeurer au Manitoba pour y travailler et faire croître l'économie;

que les candidats du Manitoba constituent 70 % de toute l'immigration dans la province et que, puisque 85 % d'entre eux travaillent déjà trois semaines après leur arrivée, ils occupent le deuxième rang au Canada pour ce qui est du plus bas taux de chômage;

que le gouvernement provincial a annoncé des changements au programme Candidats du Manitoba qui élimineront l'importance accordée aux liens communautaires avec le Manitoba, et qu'il sera ainsi plus difficile d'attirer des candidats qui demeureront au Manitoba plutôt que de s'établir dans de plus grandes villes;

que le gouvernement provincial impose maintenant des frais régressifs de 500 \$ aux candidats qui sont acceptés;

que le premier ministre a faussement allégué que les candidats entraînent un taux de chômage élevé et ont recours de façon excessive à l'aide sociale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renoncer aux changements apportés au programme Candidats du Manitoba et à continuer à investir dans les services de soutien aux candidats.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO (Logan) intervient.

MM. REYES et MALOWAY, M^{mes} MAYER et LAMOUREUX ainsi que MM. EWASKO et MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. REYES et MALOWAY, M^{mes} MAYER et LAMOUREUX ainsi que M. EWASKO interviennent. M. le *ministre* SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. les *ministres* SCHULER et EICHLER, M. SELINGER, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande au député de Wolseley, qui a utilisé les termes « not being honest », de se rétracter.

M. ALTEMEYER se rétracte.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques. (P. Stewart, S. White, R. Sangalang et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être. (J. Schreyer, T. Schmidt, R. Scott et autres)

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître les efforts inlassables du Dakota Collegiate, de ses étudiants et leurs parents, du personnel et de la collectivité avoisinante, à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir le financement nécessaire à la construction d'un centre sportif dans la Division scolaire Louis-Riel.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître les efforts inlassables du Dakota Collegiate, de ses étudiants et leurs parents, du personnel et de la collectivité avoisinante, à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir le financement nécessaire à la construction d'un centre sportif dans la Division scolaire Louis-Riel.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les critères de sélection du programme Candidats du Manitoba, à éliminer les frais de 500 \$ et à continuer d'investir dans les nouveaux arrivants qui contribuent à bâtir la province, à stimuler l'économie et à promouvoir la diversité et l'inclusion au Manitoba. (R. Booth, R. Roman, A. Jones et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître les efforts inlassables de l'École secondaire Kelvin et du Dakota Collegiate, à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive du financement des écoles manitobaines et à fournir aux deux écoles le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase à l'École secondaire Kelvin et du Field of Dreams au Dakota Collegiate.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître l'importance des services de soins de santé bilingues au Manitoba et à revenir sur sa décision de fermer la clinique express de Saint-Boniface.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. ALLUM et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM, GERRARD et CURRY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* FRIESEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 2.

(Document parlementaire n° 22)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act*.

La période des questions se poursuit.

M. ALLUM pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM, TEITSMA, GERRARD et JOHNSTON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

MM. WIEBE et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE, LAGIMODIERE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

MM. WIEBE, LINDSEY et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE, WOWCHUK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
REYES
SARAN
SCHULER
SELINGER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 41

CONTRE

GERRARD
KLASSEN
LAMOUREUX 3

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 3 avril 2017, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger